



Les parcs de planche à roulettes demeurent toujours aussi populaires chez les jeunes. La plupart des accidents sont causés par des chutes ou des collisions et souvent pour les motifs suivants : perte d'équilibre ou de contrôle, essai d'une manoeuvre plus difficile, mauvaise perception de ses capacités, irrégularité des surfaces ou problèmes d'équipement et blessure par la planche (pied coincé, frappé par la planche, etc.).

Pour diminuer les risques de blessures, nous vous recommandons que votre parc de planche à roulettes soit réalisé selon les bonnes pratiques du [Guide d'aménagement, de sécurité et de prévention des skateparcs](#).

## RISQUES IDENTIFIÉS

- › Blessures corporelles :
  - › Fractures
  - › Blessures aux tissus mous
  - › Blessures au cou et à la tête
  - › Commotions
- › Dommage matériel

## MESURES PROPOSÉES

### PLANIFICATION D'UN PARC DE PLANCHE À ROULETTES

- › Définissez les besoins et les attentes de la clientèle visée par votre projet.
- › Planifiez les principales étapes de votre projet :
  - › Analysez les différentes options en aménagement;
  - › Évaluez la faisabilité et les ressources financières :
    - Le site;
    - La dimension du terrain;
    - Les types de matériaux (modules);
    - Le nombre de modules;
    - Etc.
  - › Déterminez le choix d'un site;
  - › Préparez un cahier de charges comprenant notamment un devis d'aménagement et un budget;
  - › Réalisez un appel d'offres.
- › Offrez des cliniques d'initiation pour les débutants.

### LIEU DE PRATIQUE

- › Aménagez un parc de planche à roulettes de qualité, accessible et éclairé adéquatement.
- › Délimitez le site physiquement si vous croyez qu'il y a un risque pour les planchistes. Par exemple, un parc de planche à roulettes aménagé dans un stationnement devrait être délimité physiquement afin d'éviter les collisions entre planchistes et automobiles.
- › Inspectez régulièrement les modules et la surface de roulement. Réparez rapidement les bris si possible. Sinon, sécurisez ou fermez les lieux afin d'éviter les accidents.
- › Consignez vos inspections signées et datées dans des fiches et conservez-les pendant au moins 3 ans.
- › Positionnez vos gradins ou vos bancs pour les spectateurs à 6 m ou plus des modules.
- › Prévoyez des zones de dégagement afin de respecter la sécurité et la quiétude du voisinage :
  - › Au moins 60 m des terrains privés si le site n'est pas éclairé et de 80 m s'il est doté d'un système d'éclairage;
  - › Au moins 40 m avec les autres aires de jeux et les voies publiques.
- › Prévoyez l'accès au site pour le véhicule d'entretien et les véhicules d'urgence.

## MODULES

- › Utilisez des modules fabriqués par des compagnies spécialisées dans le domaine.
- › Équipez les modules (plate-formes) de plus de 3 pieds de hauteur d'un garde-corps comme l'exige la Régie du bâtiment du Québec.
- › Planifiez une aire de dégagement de 1,8 m entre les modules et l'équipement de service (ex. : entrée, poteau, clôtures, poubelles, etc.) afin d'éviter des blessures.
- › Ancrez vos modules au sol s'ils ne sont pas assez lourds.

## AFFICHAGE

- › Établissez un horaire avec des heures d'ouverture.
- › Définissez des règlements et un code de conduite, par exemple :
  - › Il est fortement recommandé de porter un casque, des protections pour les genoux, les coudes et les poignets;
  - › Assurez-vous de posséder une planche de qualité, de maintenir votre planche en bon état et que la taille de votre planche est convenable pour vous;
  - › Il est interdit de consommer de la drogue ou de l'alcool;
  - › Les enfants de X ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte;
  - › Il est interdit de fréquenter le parc en dehors des heures d'ouverture;
  - › Aucun véhicule moteur ni animal n'est permis;
  - › Il est interdit d'utiliser des contenants en verre;
  - › Sur la piste, visualisez votre ligne et adaptez votre vitesse afin d'éviter d'entrer en collision avec un autre usager;

- › En cas de dommage à la surface ou aux modules de jeux, avisez la municipalité en composant le XXX;
- › En cas d'urgence, composez le XXX.
- › Positionnez votre affichage visiblement à l'entrée de votre parc de planche à roulettes.
- › Déterminez la cohabitation permise à l'intérieur du parc : planches à roulettes, trottinettes, BMX, patins à roues alignées, etc.

## RESSOURCES

- › Association québécoise du loisir municipal, [Guide d'aménagement, de sécurité et de prévention des skateparcs](#)
- › Université de Montréal, [Recherche action portant sur les blessures survenant dans un parc de planche à roulettes de Montréal](#)